

Jeudi 9 avril 2015

→ **Assemblée Générale
de la SFR-FSU 93
de 9 h à 11 h 30** *Buffet
sur place*

à la Bourse Départementale
du Travail (Salle de Commission n°1)

1 place de la Libération à Bobigny
(Tramway : Station «Place de la Libération»)

→ **Manifestation à 13 h
de la place d'Italie
aux Invalides à Paris**

Ordre du jour :

- Point d'actualité.
- Projet de loi santé 2015.
- MGEN.
- Questions diverses.

ACTIFS, RETRAITÉS TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION

Après les actions de 2014 puis du 17 mars 2015, dans le cadre d'une initiative intersyndicale nationale, les retraités seront encore présents au côté des actifs le 9 avril 2015 pour défendre leur pouvoir d'achat et les services publics.

Les retraités dénoncent le report de toute revalorisation des pensions alors que la hausse des dépenses de santé, des dépenses contraintes (loyer, énergie, transports, impôts et taxes) sont des causes majeures de la paupérisation des retraités ; les 40€ accordés, pour 2014, à ceux dont la pension est inférieure à 1200€, ne répondent pas à nos attentes.

Par ailleurs, la loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en chantier depuis 2007 et adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2014, est encore une fois reportée au Sénat ... Pourra-t-elle entrer en vigueur début 2016 ? Rappelons que la CASA (contribution des retraités imposables) destinée à financer la perte d'autonomie est toujours détournée de sa destination.

C'est pourquoi nous nous retrouverons le 9 avril pour exiger :

- le retour au 1^{er} janvier de la revalorisation annuelle de nos pensions et leur indexation sur les salaires,
- une véritable réforme fiscale basée sur plus de justice et une réelle progressivité de l'impôt,
- l'annulation des mesures fiscales qui nous concernent particulièrement (perte de la demi part fiscale pour les veufs ou veuves, fiscalisation du supplément pour avoir élevé 3 enfants) sans oublier que ces modifications ont des conséquences sur les aides apportées aux retraités et personnes âgées (redevance télé, carte améthyste,...)
- un financement ambitieux et solidaire de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et sa mise en place rapide dans le cadre de la sécurité sociale, sécurité sociale qu'il faut continuer à défendre car son déficit n'existerait pas si toutes les exonérations patronales ne cessaient de s'ajouter dans le cadre du «pacte de responsabilité».

Danièle Clayette

9 avril - 13 h - de la Place d'Italie aux Invalides TOUS ENSEMBLE EN MANIFESTATION

POUR UNE MUTUELLE SOLIDAIRE ET INTER GENERATIONNELLE

On savait que la MGEN préparait une refonte globale de son offre mutualiste. Mais en l'absence de toute information précise, tant au niveau national que départemental, il aura fallu attendre «les rencontres mutualistes» qui s'achèvent dans les départements pour en connaître les orientations. Il s'agit :

- **d'augmenter les cotisations pour de nombreux mutualistes,**
- **de faire passer au nombre de 4 les contrats de santé et de 5 ceux de prévoyance,**
- **de moduler les taux de cotisations en fonction des tranches de revenus pour les actifs et de l'âge pour les retraités (avant et après 70 ans). Cela porterait au nombre de 10 les taux de base des cotisations; le risque est grand alors de rendre infaisable le pré-compte sur le salaire ou la pension, d'autant que certaines informations portent à s'interroger sur l'assiette des revenus pris en compte.**

Rien n'est encore chiffré alors que les décisions seront prises lors de l'Assemblée extraordinaire du 11 avril 2015. Il est donc encore temps pour les adhérents de faire connaître leur point de vue à la MGEN.

Tout le monde mesure bien les difficultés auxquelles est confrontée la mutuelle : la pression des directives européennes a doublé le poids des taxes, la concurrence acharnée des assurances privées fait jouer à plein les lois du marché, le démantèlement de la Sécurité Sociale impose des charges nouvelles pour contenir la baisse des remboursements ; dans le même temps, l'insuffisance des salaires oriente particulièrement les jeunes enseignants vers des contrats moins chers mais à la couverture plus limitée. En imposant aux employeurs du secteur privé de financer au moins 50% de la complémentaire santé devenue obligatoire pour les salariés, l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 fait perdre des adhérents à la mutuelle et favorise les grands groupes privés et les institutions de prévoyance.

Pour faire face à ses difficultés de gestion, la MGEN a déjà augmenté la cotisation des seuls retraités il y a quelques années ; elle propose maintenant un contrat MGénération pour les jeunes enseignants et une cotisation moins importante pour les moins de 30 ans. Doit-elle et peut-elle aller encore plus loin sans trahir ses valeurs mutualistes ?

Bien sûr, la MGEN fait des offres mal connues, en cas de grave maladie par exemple ; elle reverse environ 90% des recettes de cotisations en prestations, les frais de gestion étant raisonnables, et elle propose aussi d'élargir encore la prise en compte de certains remboursements (à quel coût maintenant ?).

Avant l'Assemblée extraordinaire de la MGEN du 11 avril, les adhérents de la MGEN ont toutes les raisons de s'adresser à leur section nationale (3 square Max Hymans, 75740 Paris cedex 15) ainsi qu'à leur section départementale pour faire valoir ce qu'ils pensent de ces projets et ce qu'ils attendent de leur mutuelle.

Les adhérents ne peuvent accepter l'absence de démocratie sur des questions lourdes de conséquences.

Ils ne peuvent accepter une individualisation de l'offre de santé et de prévoyance qui viderait de son contenu le principe de solidarité entre malades et bien portants, entre les générations, entre catégories de personnels que défend par ailleurs la MGEN. C'est un facteur de cohésion sociale, fondement de la Sécurité Sociale, qui s'est traduit par une offre globale pour tous comprenant santé et prévoyance, financée de la même manière, en pourcentage du salaire. Le choix de société que représente «chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins» doit continuer à orienter les décisions de la mutuelle.

SFR-FSU Ile de France

Sommaire : p.1 : Assemblée Générale et manifestation le 9 avril 2015.

p.2 : Pour une mutuelle solidaire et intergénérationnelle.

p.3 : Projet de loi santé 2015 : pas de réelle rupture avec la loi HPST.

p.4 : Communiqué des organisations syndicales de retraités.

N° C.P. : 1016 S 07010 - ISSN : 1247-1003 - Imprimerie Spéciale de la FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex
Tél. : 01.48.96.36.20 - <http://fsu93.org> - email : lafsu93@aol.com - Directeur de la publication : Guy Trésallet - Prix du N° : 2€.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats de la FSU 93. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 93.

PROJET DE LOI SANTÉ 2015 : PAS DE RÉELLE RUPTURE AVEC LA LOI HPST

Ce projet, en débat à l'Assemblée est examiné en procédure accélérée ... C'est tout dire ... !

Parmi les bonnes intentions, on peut retenir le **renforcement de la prévention** :

- **Actions en milieu scolaire** où les académies ont du mal à recruter un personnel médical, mal payé et mal traité, qui fait défaut (1 médecin pour 10 000 élèves, 1 infirmière pour 1 500)...
- **En direction des jeunes** : développement de l'expérimentation des salles de consommation de drogue à moindre risque, contre le tabagisme (paquets neutres), contre l'alcool (mais par une accentuation de mesures répressives), contre le surpoids et l'obésité par la mise en place de logos de couleurs sur les aliments industriels (est-ce suffisant quand on sait que les inégalités de santé augmentent avec les inégalités sociales)....

On retient aussi **la possibilité d'actions de groupe contre les scandales sanitaires.**

La généralisation du tiers payant d'ici 2017 est un outil incontestable de justice sociale. Faut-il rappeler qu'il est déjà largement utilisé par les patients en affection de longue durée, par ceux bénéficiant de la CMU, de la CME, les victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle... soit 1/3 des consultations de généralistes. Il est pratiqué par la quasi-totalité des pharmaciens, beaucoup d'infirmiers, de kinés ou encore de radiologues, et ... par les centres de santé qui auraient bien besoin d'être soutenus.

Mais la mise en place de ce dispositif ne doit pas occulter que les franchises et forfaits ne sont pas remis en question, pas plus que les dépassements d'honoraires, pas plus que le paiement à l'acte.

La création «des communautés professionnelles territoriales de santé», chargées d'organiser les parcours de soins et l'offre de prévention et de soins de proximité, marque bien le renforcement des ARS (**A**gence **R**égionale de **S**anté) : «... la participation à ce dispositif des professionnels de santé et des structures se fera à travers des contrats d'objectifs avec l'ARS...».

Dans la continuité de la Loi Bachelot (HPST), l'objectif affirmé ici, est bien la maîtrise comptable des dépenses de santé. Faut-il rappeler que cette future loi s'inscrit dans le cadre général de réduction des dépenses publiques de 21 Milliards d'euros d'ici 3 ans, décidée par les Budgets 2015 Etat et Santé (11 Mds de moins pour les collectivités territoriales, 10 Mds de moins pour la Santé dont 3Mds de moins pour l'hôpital).

Disparue avec la loi HPST, **la notion de Service Public Hospitalier est réintroduite** : ce SPH «*renové*» repose sur un «*bloc d'obligations*» et il est ouvert à tous les établissements de santé... y compris le secteur privé. Il y a fort à craindre que ces groupements conduisent à des mutualisations imposées, à la fermeture de lits, de services désignés comme doublons, à la suppression de milliers d'emplois publics. Dans ce contexte, belle aubaine pour le secteur privé commercial d'étendre ses prérogatives.

Enfin, le dossier médical personnel devient **le dossier médical partagé** : pour favoriser la coordination des parcours de santé par une meilleure circulation des informations, ce dossier sera porté à la connaissance de tous les hôpitaux du groupement de territoire – l'accès aux données de santé sera facilité aux mutuelles et assureurs qui sont «*appelés à contribuer de façon décisive à la politique de santé*» Quid du secret médical... ? On peut aussi facilement imaginer l'exploitation qu'en feront les assureurs en termes de différents niveaux de prise en charge en fonction du risque... !

Délitement du Service Public de Santé, désengagement continu de la Sécu, disparition des solidarités... **MILITONS POUR L'ORGANISATION D'UN GRAND DÉBAT NATIONAL SUR LA SANTÉ !**

Jocelyne Bremesse



Communiqué des organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU, UNIRS-Solidaires

Les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à une journée de grève interprofessionnelle le 9 avril pour lutter contre l'austérité et toutes les mesures qui aggravent la situation des salariés, des retraités et des chômeurs. Elles invitent les retraités à se mobiliser et à manifester.

Les organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU et UNIRS-Solidaires ont décidé de répondre à cet appel au regard des multiples attaques contre le niveau de vie des retraités. De contre réformes en contre réformes, les retraités ont subi :

- la hausse de la pression fiscale : 0,3% sur les retraites, imposition des majorations familiales, hausse de la TVA, suppression de la ½ part des veufs et veuves,
- le gel des retraites et pensions dans le public comme dans le privé, le report de l'indexation de janvier à avril, puis à octobre,
- les déremboursements de soins et la hausse des coûts des complémentaires santé,
- l'augmentation vertigineuse des coûts des maisons de retraites, etc.

Les organisations syndicales de retraités exigent la revalorisation des retraites et des pensions chaque année au 1^{er} janvier, l'indexation sur les salaires, le retour à la retraite à 60 ans, l'abandon des mesures fiscales rétrogrades et la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.

Les retraités sont solidaires des actifs et des chômeurs pour réclamer :

- la hausse des salaires pour relancer l'économie et abonder les caisses de la Sécurité Sociale et des ASSEDIC,
- la défense de la Sécurité Sociale et l'embauche d'effectifs suffisants dans les services sanitaires et sociaux,
- le retrait du plan d'économie de 50 milliards sur les dépenses publiques et sociales,

Conformément à l'appel des organisations nationales du 17 février 2015, elles appellent tous les retraités, du public comme du privé, à descendre dans la rue le 9 avril !

Paris, le 11 mars 2015

**9 avril - 13 h - de la Place d'Italie aux Invalides
TOUS ENSEMBLE EN MANIFESTATION**